

LES DECISIONS DU CONSEIL. - L'Assemblée Municipale s'est réunie le mercredi 29 Janvier. Au cours de cette séance, les délibérations suivantes ont été prises:

BUDGET PRIMITIF :Après une étude détaillée des différents postes, le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif qui s'élève en recette totale à 90 153,16 francs, en dépense totale à 84 644,47 francs, ce qui donne un excédent global de clôture de 5 508,69 francs et décide de porter le nombre de centimes additionnels à 41 000, chiffre minimum nécessaire pour la réalisation du programme des travaux prévus et espérer obtenir du Fonds départemental de secours les subventions indispensables.

RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE :Par délibération en date du 18 Novembre 1967, Le Conseil Municipal a demandé l'extension et le renforcement du réseau de distribution électrique de la commune; étant donné le caractère d'urgence à Fagnoux, Le Conseil demande de bien vouloir localiser sur ce hameau une première tranche de travaux de renforcement du réseau électrique.

DISTILLATION - INDEMNITES - SUBVENTIONS :Le taux de la taxe de distillation est porté à 0,15 franc par litre d'eau de vie. L'indemnité de gestion allouée au percepteur (39 Frs) est accordée et les subventions suivantes: 10 francs à la Mutuelle des Agents du Trésor et 50 francs au Centre d'amélioration du logement, votées.

QUESTIONS DIVERSES : Conformément au barème de l'URSSAF, l'avantage en nature accordé au Garde-champêtre (logement pour l'entretien de la mairie) est estimé à 50 francs par mois. Le Conseil décide également le repiquage de 1 000 épicéas 40/60 au Petit Paris sur le terrain de la fontaine PITON.

CREATION DE BASSINS. - Par arrêté préfectoral en date du 6 Février 1969, Monsieur HIRTZ René est autorisé à créer 3 bassins destinés à l'élevage piscicole amateur. Le permissionnaire devra se conformer dans le délai fixé aux dispositions et conditions prescrites. Le dit arrêté est porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

DECLARATIONS D'IMPOTS. - Les imprimés sont arrivé en mairie où ils sont à la disposition des contribuables.

MANOEUVRE DES SAPEURS-POMPIERS. - Les manoeuvres mensuelles ont lieu le 1er dimanche de chaque mois, à l'heure fixée par le Chef de corps

FOYER RURAL.-

CINEMA :

le 16 Février: Pain, Amour et Jalousie.

le 2 Mars : La grande Romance de CHARLOT.

le 16 Mars : Le Gaucher.

Sauf pour les séances de cinéma, il est rappelé que l'accès au Foyer Rural est interdit jusqu'à remise complète en état de la salle. Les répétitions auront lieu dans la salle du Judo.

VILLAGES ET MAISONS FLEURIS.- Au concours 1968, à l'échelon départemental, THIAVILLE a obtenu la 2ème place de sa catégorie. Une prime de 125 francs vient d'être allouée à la commune. Merci à tous pour ce résultat. Même le plus petit effort de chacun compte.

ETAT-CIVIL.- En 1968, il a été enregistré:  
2 naissances - 3 mariages - 8 décès.

PRODUIT DES QUETES.- Dans la lutte contre le cancer, les Messagers de l'Espoir ont rapporté 166 francs.

L'urne placée à la Boulangerie pour le Noël des Enfants sans joie contenait 76 francs.

La prochaine journée du cancer avec quête sur la voie publique aura lieu le dimanche 2 Mars prochain.

LA DIME DU BONHEUR.-

Mariage NOEL Mauricette - CUNY Gérard:

33,75 francs pour les Anciens de THIAVILLE

Mariage LAURENT Francis - LISCHETTI Noëlle:

47,50 francs à répartir par moitié à la Caisse des écoles et aux Anciens Combattants de THIAVILLE.

Merci et meilleurs vœux de bonheur .

A.B.